

Communiqué de presse

La CGT s'adresse aux APPRENTI·ES pour les élections TPE

Les apprenti·es des Toutes Petites Entreprises (TPE) voteront du 22 Mars au 6 Avril pour élire leurs représentant·es du personnel dans le cadre des élections TPE.

Pour la CGT, les Apprenti·es sont des Salarié·es à part entière. Depuis de nombreuses années, notre organisation syndicale avec les organisations de la jeunesse, portent des propositions et revendiquent l'ouverture d'une concertation sur les droits des apprenti·es, permettant d'améliorer leurs conditions de vie, de formation et de travail.

En attendant une éventuelle concertation, les apprenti·es salarié·es d'une TPE pourront s'exprimer au travers du scrutin des élections professionnelles TPE et se donner le droit de voter pour l'organisation syndicale CGT.

Il y a quelques jours, le gouvernement s'est félicité en annonçant : 495 000 contrats d'apprentissage conclus dans le secteur privé sur l'année 2020. En fait ce « plan de relance de l'apprentissage » et le milliard d'euros versés sans aucune condition ni contrepartie n'est qu'un cadeau supplémentaire aux employeurs.

Chaque employeur, percevra une prime d'embauche de 5000€ si l'apprenti·e est mineur·e et de 8000€ s'il est majeur, attribuée sans conditions dans les entreprises de moins de 250 salarié·es. Pour les autres entreprises il y a obligation d'atteindre 5 % d'apprenti·es dans leurs effectifs...

En résumé, de l'embauche gratuite ou quasi gratuite... (0 euro pour les apprentis de moins de 20 ans et 175 euros par mois pour les plus âgés)

Nous ne pouvons que constater, encore une fois, qu'aucune mesure concrète en direction des apprenti·es ne sera mise en œuvre par le gouvernement.

Cela ne peut que susciter un bon nombre de questions et d'inquiétudes pour ces jeunes apprenti·es salarié·es souvent confronté·es à leur 1ère expérience du monde du travail...

D'ailleurs, pour ces élections TPE, une apprentie des Alpes-Maritimes n'a pas hésité à être candidate sur la liste CGT.

Pour améliorer les conditions de vie, de formation et de travail des apprenti·es

La CGT propose et revendique :

- L'augmentation de la rémunération des apprenti·es en prenant en compte notamment du niveau de qualification,
- L'accompagnement accru pour la recherche d'un employeur et le renforcement de l'engagement des branches professionnelles et des entreprises de plus de 50 salarié·es
- Un accompagnement pédagogique et une meilleure qualité de formation dans les CFA et dans les entreprises. Seuls 53% des apprenti·es obtiennent leur diplôme.
- Un travail sur l'égalité Femmes – Hommes
- L'amélioration du système de protection sociale des apprenti·es
- Le renforcement des mesures d'accompagnement en matière de transport, de logement, de santé, de droit à la culture, au sport ...
- La garantie d'accéder à un emploi stable à l'issue du contrat d'apprentissage. 7 mois après avoir quitté le CFA, 65% des anciens apprentis sont sans emploi. Parmi ceux-ci, seuls 58,5% sont en emploi à durée indéterminée.

La CGT 06, dans le cadre des élections TPE, a décidé d'aller à la rencontre des apprenti·es devant les Centres de Formation de l'Apprentissage.

Rendez-vous le Lundi 15 Mars 2021

- CFA du Bâtiment à ANTIBES à partir de 7h30
- CFA de CARROS à partir de 7h30
- CFA de CANNES LA BOCCA à partir de 13h